

# Chronique d'hygiène sociale et morale

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **15 (1927)**

Heft 251

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259075>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

voyons que la chimie y est intimément mêlée et que toutes les questions intéressant l'économie domestique, comme l'alimentation et la préparation des aliments, le blanchissage du linge et le nettoyage des vêtements, la désinfection d'une chambre de malade, etc., etc., sont du ressort de la chimie. Aussi les ménagères devraient-elles s'intéresser aujourd'hui plus que jamais aux choses de la science, qui leur livrerait l'explication de mille petits faits usuels et journaliers. Sans doute, on peut être une maîtresse de maison accomplie sans connaître, et même sans désirer connaître, les liens étroits qui unissent la science à notre vie quotidienne; cependant, bien des femmes à l'esprit curieux (et c'est à elles que je m'adresse particulièrement aujourd'hui) se seront certainement demandé plus d'une fois : Pourquoi, par exemple, un bifteck ne réussit-il que s'il est surpris par un feu vif? Pourquoi les pommes de terre gelées ont-elles un goût sucré? Pourquoi le linge devient-il plus blanc lorsqu'on le fait sécher en plein air? Pourquoi?... Mais, Mesdames, nous n'en finirions pas avec les pourquoi, aussi, avant d'en allonger la liste, commençons d'abord par répondre à ces trois questions :

I. Les viandes contiennent de 20 à 30 % de matières albuminoïdes, substances de composition très complexe, qui constituent la majeure partie de la matière vivante et sont indispensables à notre alimentation. Or, l'une des propriétés de l'albumine contenue dans la viande, c'est de se coaguler sous l'influence de la chaleur, c'est-à-dire de passer de l'état liquide et soluble, à l'état solide et insoluble dans l'eau. Si donc nous introduisons notre bifteck dans du beurre *très chaud*, tout en maintenant un feu vif, la couche d'albumine qui se trouve à la surface, se coagule immédiatement, et, fermant hermétiquement les pores de la viande, elle forme une couche protectrice et retient le jus à l'intérieur de celle-ci. Traité de cette façon, le bifteck sera non seulement succulent et tendre, mais il aura gardé toutes ses propriétés nutritives. Si, par contre, le beurre dans la poêle n'est que tiède, et le feu languissant, la viande ne se réchauffera que lentement, et la température n'étant pas assez élevée pour amener la coagulation de l'albumine, le précieux jus, contenant les matières albuminoïdes et extractives, se répandra dans la poêle, où il s'évaporerait en partie et formerait à la longue une croûte noire et charbonneuse; si bien que, pour finir, il ne nous restera plus que l'enveloppe du bifteck, desséchée et coriace, et de valeur nutritive nulle.

L'effet est absolument le même, s'il s'agit de viandes bouillies : si nous mettons la viande dans l'eau froide, celle-ci dissolva les albuminoïdes et les matières extractives, qui sont stimulantes, et qui, par leur arôme et leur goût, ont la propriété de stimuler notre appétit, en sorte que nous obtiendrons un bouillon excellent et fortifiant, tandis que le bouilli sera fade. Mais si nous additionnons la viande d'eau bouillante, celle-ci coagulerait les albumines, la viande deviendrait superficiellement imperméable, et, conservant tous ses éléments, elle conserverait aussi toute sa saveur; quant au bouillon, il aura à peu près le goût de l'eau salée.

II. On peut diviser les aliments en trois grandes classes :

1. Les substances albuminoïdes;
2. Les corps gras;
3. Les hydrates de carbone.

Cette dernière grande classe se subdivise, à son tour, en deux familles, à savoir les *amidons* ou *fécules*, et les *sucres*. Au point de vue chimique, ces deux familles sont de très proches parentes, car non seulement elles sont composées des mêmes éléments, mais encore ces éléments s'y trouvent distribués

d'une façon très analogue; si bien qu'il n'est pas rare de voir, sous une influence extérieure quelconque, Mademoiselle Fécule, par exemple, se transformer en Monsieur Sucre, en héritant de toutes ses propriétés. C'est ainsi que les fruits en mûrissant deviennent doux, parce qu'une partie de leur fécule s'est transformée en sucre sous l'influence de la chaleur; dans les fraises par exemple, la transformation de l'amidon en sucre s'effectue dans l'espace de quelques heures, notamment lorsqu'elles sont bien exposées au soleil.

Le gel produit un effet identique, et la pomme de terre gelée est sucrée, parce que, sous l'influence du froid, son amidon s'est transformé en sucre.

Ces considérations expliquent pourquoi, par exemple, les malades souffrant du diabète doivent s'abstenir de manger non seulement le sucre lui-même, mais encore les féculents et les farineux, tels que pommes de terre, maïs, fruits à pépins, pain, gâteaux, etc., tandis qu'ils pourront sans inconvénient admettre dans leur régime les aliments albuminoïdes et les corps gras, comme la viande, le beurre, les œufs, parce que ni l'albumine ni les graisses ne pourront se transformer en sucre dans leur organisme.

Disons encore que la saccharine, bien qu'étant à peu près 300 fois plus sucrée que le sucre de betterave, n'a absolument aucun rapport avec lui au point de vue de sa composition chimique, et pourra sans danger être employée par ces malades.

III. Les ménagères qui ont le bonheur de vivre à la campagne savent de quelle blancheur éblouissante devient le linge, lorsque, par une belle journée ensoleillée, on l'étend sur le gazon, en ayant soin de le maintenir humide par un arrosage fréquent. Ce blanchiment est dû en partie à l'action de la lumière elle-même, qui exerce une action décolorante; mais il se forme en outre, par l'évaporation lente de l'eau en présence des rayons solaires, une certaine quantité d'eau oxygénée, qui est un agent décolorant puissant employé industriellement pour le blanchiment de la soie, de la laine, de la paille, de la corne, de l'ivoire, substances délicates, et qui ne supporteraient pas sans détérioration le traitement des décolorants usuels, tels que le chlore ou l'eau de Javelle.

L'eau oxygénée est aujourd'hui un article de commerce courant; en outre, comme c'est un produit absolument inoffensif, il s'emploie aussi fréquemment pour la décoloration des cheveux. D'ailleurs, il paraît que l'oxygénation des cheveux se pratiquait déjà à une époque où cette substance était encore totalement inconnue, car, s'il faut en croire les chroniqueurs du temps, les belles Vénitienues avaient coutume, après s'être lavé les cheveux, de s'installer pendant de longues heures sur le toit plat de leur maison, formant terrasse, afin de faire sécher leurs cheveux au soleil. L'eau, en s'évaporant à la lumière solaire, formait, comme nous venons de le voir, une certaine quantité d'eau oxygénée, qui, par une action lente et fréquemment répétée, finissait par donner aux cheveux ces magnifiques tons cuivrés, connus sous le nom de blond vénitien, et dont s'enorgueillissent à juste titre les femmes de Venise.

D<sup>r</sup> Irma ULMANN-GOLDBERG.

## Chronique d'hygiène sociale et morale

Nos lecteurs ont appris par la presse quotidienne qu'une loi pour la protection de la jeunesse contre les publications immorales vient d'être votée par le Reichstag allemand, après des débats très houleux. Et ce qui nous intéresse tout spécialement, nous féministes, c'est que le rapporteur général de cette loi a été Mme Matz, députée

de Berlin au Reichstag, qui, non seulement l'a chaudement défendue en séance plénière de la Chambre, mais encore a beaucoup contribué à son élaboration, de concert avec la direction de la censure des films cinématographiques. On affirme, dans les milieux allemands qui s'occupent de moralité publique, que l'Allemagne possède maintenant, grâce à cette loi, l'arsenal législatif le plus complet du monde pour la protection morale de la jeunesse.

Voici, d'après les informations du Cartel romand d'Hygiène sociale et morale, les principales dispositions de cette loi:

« 1. Une liste de publications immorales pour la jeunesse sera établie par un Office de contrôle spécial. Les publications qui figureront sur cette liste ne pourront ni être annoncées, ni colportées, ni exposées en vitrines, ni vendues ou remises à des mineurs de moins de 18 ans. Les périodiques — exception faite des publications politiques — peuvent eux aussi figurer sur cette liste pour une période de 3 à 12 mois.

« 2. L'Office de contrôle est composé d'un président choisi parmi les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur du Reich, et de 8 experts représentant les groupements suivants qu'intéresse tout spécialement cette loi: a) art et littérature, b) commerce d'objets d'art et librairie; c) sociétés de protection de la jeunesse et sociétés de jeunesse; d) corps enseignant et sociétés d'éducation populaire. Une majorité de 6 voix est nécessaire pour décider la mise en liste d'une publication. Une instance de recours est naturellement prévue.

« 3. Les contraventions à la loi sont punies de prison jusqu'à un an ou d'amende, les deux peines pouvant être cumulées. »

Cette loi, que l'on peut bien qualifier de draconienne, a rencontré, comme nous le disions plus haut, de très vives résistances au Reichstag, ses adversaires prédisant que son adoption signifierait la mort de tout art et de toute littérature, et l'opinion publique étant très opposée à la restriction de la liberté en matière de véritable art et de véritable littérature. Aussi est-il probable qu'elle ne sera appliquée qu'avec une extrême prudence, et que son rôle sera surtout préventif. En tout cas, il est intéressant de constater que, à peine promulguée, elle a déjà eu de l'effet en diminuant le nombre des publications immorales.

Disons en terminant que nous espérons vivement que des femmes seront appelées à faire partie de cet Office de contrôle, où leur présence est tout à fait indispensable, à notre avis. Mais comme il dépend du Ministère de l'Intérieur, où siège Dr. Gertrud Baümer comme conseillère ministérielle, nous sommes certaines que ce point de vue sera mis en évidence.

\* \* \*

Dans un champ d'activité beaucoup plus restreint, le Grand Conseil de Genève a voté dans sa session de décembre la loi sur l'exercice des professions médicales, qu'un journal quotidien appelait « le serpent de mer du Grand Conseil », et qui a été de fait

en chantier depuis un nombre respectable d'années. Telle qu'elle a été adoptée, cette loi contient plusieurs dispositions excellentes pour lesquelles l'Union des Femmes d'abord, le Cartel genevois ensuite, ont beaucoup travaillé, notamment en ce qui concerne la situation des sages-femmes, l'interdiction des annonces répétées de ces dernières (il avait même été question à un moment donné d'exclure la profession de sage-femme des professions réglementées par la loi, et c'est grâce aux démarches du Cartel qu'elle y a été réintroduite); et enfin la propagande anticonceptionnelle abondamment faite auprès des jeunes ménages, des fiancés, même de jeunes filles, et que le texte de la loi proposé par M. Martin Næf réfère dans de fortes proportions.

Seulement, un referendum vient d'être lancé contre cette loi, en raison de dispositions discutables qu'elle contient visant l'exercice de la profession de mécanicien-dentiste, et la loi tout entière risque d'être remise en question pour une affaire qui n'a rien à voir avec celles qui préoccupent les Associations de moralité publique. C'est là le danger des « lois-omnibus ».

\* \* \*

Sur la proposition d'un ouvrier de Reiens, le Cartel romand H. S. M. a décidé de fonder une Commission des loisirs ouvriers, qui, avec l'appui des milieux syndicaux, mettra des modèles et de l'outillage à la disposition des pères de famille qui désirent confectionner eux-mêmes des jouets pour leurs enfants. Le matériel sera vendu au prix coûtant, et quatre modèles ont déjà été préparés et vendus (50 cent.) pour les fêtes. Il y a là une tentative extrêmement intéressante à encourager.

## De-ci, De-là...

### In Memoriam.

Nous avons appris avec regret la mort, à l'âge de 73 ans, de Mme Marya-Cheliga, qui fut à Paris l'une des pionnières de notre mouvement, et qui en connut les temps difficiles. De famille polonaise aristocratique, elle avait rompu avec les siens pour pouvoir mieux défendre la liberté de sa patrie, et s'était dès 1880 réfugiée à Paris avec son mari, son mariage étant aussi considéré comme une mésalliance.

A Paris, durant les quarante années de son activité féministe, elle fonda d'abord la première Société internationale de femmes qui ait vu le jour en France, l'Union internationale des Femmes, dont un des membres fondateurs fut, chose intéressante, une jeune étudiante norvégienne en droit, Anna Wicksell, qui a fait un certain chemin depuis lors... La création d'autres Sociétés féminines, sur la base nationale, suivit, mais la solidarité et l'entente faisaient souvent

## Deux disparues

### I. ELISKA KRASNOHORSKA.

En novembre dernier s'est éteinte à Prague, à l'âge de 79 ans, la doyenne des femmes écrivains tchèques, Eliska Krasnohorska. Après Bozena Nemcova, qui a, non sans une dure lutte, conquis pour la femme le droit d'écrire, et donné à la littérature tchèque de remarquables scènes de la vie du peuple et de la société, toutes imprégnées d'un romanesque idyllique et passionné; après Karoline Svetla, dont les romans ont exprimé avec un pur idéalisme ses aspirations individuelles aussi bien que celles de sa nation, Eliska Krasnohorska est la troisième femme qui ait honoré les lettres tchèques. Sa poésie virile et pathétique s'est mise tout entière au service des causes désintéressées: sévère pour elle-même, elle a témoigné sans cesse d'une abnégation absolue à la collectivité nationale. Aider la nation tchèque abattue à se relever, à assurer le respect de sa langue, telle est la tâche à laquelle se voua son talent.

Elle a publié ses premiers vers en 1862, au moment où la nation régénérée menait la lutte pour sa liberté politique, et cette circonstance a laissé des traces profondes dans son œuvre. Son premier livre dénotait une personnalité achevée, en possession de ses moyens, ayant déjà dépassé l'époque des luttes avec soi-même. *La vie en fleurs* (1870) est remplie d'un optimisme enthousiaste: Eliska Krasnohorska croit que le bien et la vertu peuvent naître de l'erreur et du péché, que, même dans les fers, l'homme peut demeurer libre, que l'esprit est impérissable, et que, dans l'homme, Dieu est présent. La vie est comme un arbre, les actes sont ses fruits. Il faut vivre pleinement, afin qu'il soit doux de se souvenir.

La jeune poétesse n'a pas non plus ignoré les souffrances qui sont la rançon de la pensée, car l'homme ne peut pas plus repousser de lui la pensée que la fleur ne peut s'empêcher de répandre son parfum. Il lui faut aller jusqu'au bout, sous peine de n'atteindre qu'une partie de la vérité, mais cette pensée est plus qu'un savoir rationnel: elle est la raison du cœur, qui découvre, dans ses émotions mêmes, la loi de l'Univers. Cette philosophie, toute en action et non théorique, exprime l'idéal qui est caché dans le cœur de tout homme, qu'il est possible d'éveiller par l'enthousiasme et de maintenir par la foi.

Ces idées sont dans une certaine mesure le reflet de l'époque: on y retrouve l'optimisme de la philosophie de la nature, les accents de la « poésie cosmique » de Neruda et les échos du mouvement de la jeune Allemagne.

Le lyrisme d'Eliska Krasnohorska est plutôt philosophique que descriptif ou sentimental; en face des phénomènes de la nature, elle évoque l'ordre universel. Et dès son premier livre apparaissent des traits que ses créations ultérieures ne feront que renforcer: préférence pour une poésie grave, pathétique et moralisante, qui a toujours une fonction sociale, et surtout nationale.

Très remarquables sont les livrets qu'elle a écrits pour les opéras de Smetana et de Bendl, ses traductions ingénieuses, presque trop libres de Mickiewicz, de Byron, de Pouchkine, et surtout ses essais de critique, d'une verve si vigoureuse et d'un jugement si sûr.

Eliska Krasnohorska était une très attachante protagoniste d'un féminisme d'inspiration élevée, qui se rattachait d'ailleurs fort étroitement au patriotisme de la grande poétesse qu'elle a été.

(Notice inédite communiquée par le Bureau de presse tchécoslovaque à Genève.)